



RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES



Partie intégrante du parcours

Les chemins en terre ou en sable.

Hors Limites (règle 27-1)

Ils sont délimités par :

- La clôture à droite du trou 2
- La clôture électrique le long des trous 3, 4, 5
- La clôture électrique et partiellement une ligne blanche et/ou des piquets, le long du trou N° 15
- La clôture « ONF » définissant une zone écologiquement sensible, où entrée et jeu sont interdits, le long des trous N° 10, 11 et au fond du green du trou N° 15
- La ligne blanche et/ou les piquets au bord du chemin derrière le green du trou N° 18
- Le Pitch and putt (délimité par une ligne blanche et/ou des piquets blancs)

Pénalité pour infraction à cette Règle Locale :

Match play - Perte du trou ; Stroke play - Deux coups
Pour violation ultérieure – Disqualification